

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 04/253 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES SIEGEANT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2004

L'An deux mille quatre, et le vingt huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALFONSI Nicolas, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALESSANDRINI Alexandre à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme ALIBERTINI Rose à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mlle PIERI Vanina
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI Joseph
Mme SCOTTO Monika à Mme GUERRINI Christine
M. ZUCCARELLI Emile à M. DOMINICI François



ETAIT ABSENT : M.

GUAZZELLI Jean-Claude.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le décret n° 85-924 du 30 Août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DONNE un avis favorable aux désignations de personnes qualifiées siégeant dans les Conseils d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement qui ont fait l'objet d'une décision favorable de l'Inspecteur d'Académie pour les établissements dans lesquels ne siège qu'une personnalité qualifiée et pour la première



personnalité qualifiée des établissements dans lesquels en siègent deux.

ARRETE pour ces derniers, les désignations relatives à la deuxième personnalité qualifiée, conformément à l'état joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2004

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse



Camille de ROCCA SERRA



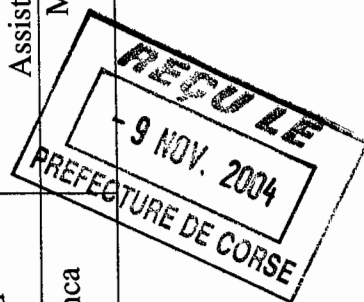
ANNEXE

Département : **HAUTE-CORSE**

I - ETABLISSEMENTS DANS LESQUELS SIEGE UNE PERSONNE QUALIFIEE

(Lorsque les représentants de l'Administration au Conseil d'Administration sont 4 ou 5 pour les établissements de moins de 600 élèves)

Etablissements	Personnalité qualifiée proposée par le chef d'établissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse
Lycée Paul Vincensini Bastia	M. FEMENIA Jean Président de la Chambre de Commerce	Favorable	Favorable
Lycée Scamaroni BASTIA	M. MARCHIOSO François Directeur de l'Hôtel Isola	Favorable	Favorable
Collège Simon Vinciguerra BASTIA	M. DEVAUX SCAMARONI J. François Ingénieur responsable des constructions scolaires Collectivité Territoriale de Corse	Favorable	Favorable
Collège de Montesorio BASTIA	M. DEVICHI Yves Inspecteur Ens. Technique en retraite	Favorable	Favorable
Collège Pascal Paoli CORTE	M. FERACCI Antoine Président de la Rinascita	Favorable	Favorable
Collège de l'Île Rousse	M. MATTEI Hyacinthe Président de la communauté des pays de Balagne	Favorable	Favorable
Collège Giraud	Mme PICCIOCHI Christiane Assistante sociale en chef en retraite	Favorable	Favorable
Collège de Casinca	M. CALENDINI Christian Médecin généraliste	Favorable	Favorable



Département : **HAUTE-CORSE**

II - ETABLISSEMENTS DANS LESQUELS SIEGENT DEUX PERSONNES QUALIFIEES

(Lorsque les représentants de l'Administration au Conseil d'Administration sont moins de 4 ou 5 pour les établissements de 600 élèves)

Etablissements	1 ^{ère} personne qualifiée proposée par le Chef d'Etablissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse	2 ^{ème} personnalité proposée par le Chef d'Etablissement à la CTC	Décision de l'Assemblée de Corse
Lycée Gioacante de Casabianca BASTIA	M. CASTELLANI Michel Professeur d'Université	Favorable	Favorable	M. POLETTI Jean Rédacteur en chef de « Corsica »	Favorable
Lycée Professionnel Jean Nicoli BASTIA	M. GALAUD J. Pierre Directeur Monoprix	Favorable	Favorable	M. CASANOVA Direction du Travail	Favorable
Lycée Pascal Paoli CORTE	M. ZUCCARELLI Camille Huisier	Favorable	Favorable	M. GIOVANNI Auguste Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie	Favorable
Lycée de Balagne ILE ROUSSE	Aucune			Aucune	
Lycée Professionnelle maritime et aquacole de Bastia	M. Tristani Don César	Favorable	Favorable	M . ROMITI César	Favorable

Département : **HAUTE-CORSE**

II - ETABLISSEMENTS DANS LESQUELS SIEGENT DEUX PERSONNES QUALIFIEES

(Lorsque les représentants de l'Administration au Conseil d'Administration sont de 4 ou 5 pour les établissements de 600 élèves)

Etablissements	1 ^{ère} personne qualifiée proposée par le Chef d'Etablissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse	2 ^{ème} personnalité proposée par le Chef d'Etablissement à la CTC	Décision de l'Assemblée de Corse
Collège de Luri	Mme SANTUCCI Lucie Inspecteur Education Nationale en retraite	Favorable	Favorable	M. CASTA Pierre Jean	Favorable
Collège de Calvi	Mme DENSARI Agnès Infirmière	Favorable	Favorable	Mme VOLPEI M. Louise Conseillère pédagogique auprès de l'IEN	Favorable
Collège de Moltifao	Mme Fatacci Marie Documentaliste Education Nationale en retraite	Favorable	Favorable	M. ARRIGHI Antoine Retraité de mairie	Favorable
Collège de Prunelli di Fiumorbo	M. GIRARDEAU Pierre AASU en retraite Président de l'Alalia	Favorable	Favorable	M. GERBEAU J. Michel Chef de la DRH Base Solenzara	Favorable
Collège de St Florent	M. LECCIA J. Pierre Maire d'Oletta	Favorable	Favorable	M. ALBERTINI J. Louis Médecin	Favorable
Collège de cervione	Mme VADI Professeur d'Université	Favorable	Favorable	Mme CHAMPIERO Corinne Responsable administrative de L'adec	Favorable
Collège de Lucciana	M. SERAFINI Victor Médecin en retraite	Favorable	Favorable	M. GIACOBBI Paul Inspecteur du Trésor	Favorable
Collège Quartier ST JOSEPH BASTIA	M. RAFFALLI J. Baptiste Conseiller Général	Favorable	Favorable	M. GIAMBELLI Responsable d'un centre de Formation	Favorable

Département : **CORSE-DU-SUD**

II - ETABLISSEMENTS DANS LESQUELS SIEGENT DEUX PERSONNES QUALIFIEES

(Lorsque les représentants de l'Administration au Conseil d'Administration sont moins de 4 ou 5 pour les établissements de 600 élèves)

Etablissements	1 ^{ère} personne qualifiée proposée par le Chef d'Etablissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse	2 ^{ème} personnalité proposée par le Chef d'Etablissement à la CTC	Décision de l'Assemblée de Corse
Lycée Fesch AJACCIO	M. SILVANI Paul Journaliste	Favorable	Favorable	M. GIACOMONI Jean Directeur Régional Honoraire SNCM	Favorable
Lycée de Porto Vecchio	M. MAISETTI Alain Gérant société	Favorable	Favorable	Aucune proposition	
Lycée et Collège de Sartène	M. CUCCHI Marcel Retraité	Favorable	Favorable	Mme PEDINIELLI Liliane Retraitée	Favorable
LEP Jules Antonini AJACCIO	M. ANTONA René Directeur CERME électronique	Favorable	Favorable	M. VAUCHER Pierre Architecte	Favorable
EREA AJACCIO	M. OLLANDINI François Chef d'entreprise	Favorable	Favorable	Melle GRISONI M. Thérèse	Favorable

II - ETABLISSEMENTS DANS LESQUELS SIEGENT DEUX PERSONNES QUALIFIEES

(Lorsque les représentants de l'Administration au Conseil d'Administration sont moins de 4 ou 5 pour les établissements de 600 élèves)

Etablissements	1 ^{ère} personne qualifiée proposée par le Chef d'Etablissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse	2 ^{ème} personnalité proposée par le Chef d'Etablissement à la CTC	Décision de l'Assemblée de Corse
Collège de Petreto Bicchisano	Aucune proposition				
Collège de Ste Marie de Sicché	Aucune proposition				
Collège de Levie	M. FRANCHI Jérôme Parc Régional	Favorable	Favorable	M. PIETRI Don Pierre Maire San Gavinu di Carbini	Favorable
Collège Les Padules	M. Pierre Paul LORENZI Proviseur à la retraite	Favorable	Favorable	M. VOVARD Albert Inspection hygiène et sécurité du rectorat	Favorable
Collège de Bonifacio	M. ORSUCCI Dominique CPE retraité	Favorable	Favorable	M. FERRANDEL Professeur	Favorable
Collège de Propriano	M. CANCIONI Jérôme Chef d'entreprise	Favorable	Favorable	M. MAMBERTI Joël Directeur de société	Favorable
Collège de Porto Vecchio	M. ETTORI J. Pierre Chef d'entreprise	Favorable	Favorable		
Collège Baleone	M. LEJEAL Pierre Secrétaire OCCCE	Favorable	Favorable	M. ANTONA Charly Entreprise Settia	Favorable
Collège Fesch AJACCIO	Aucune			Aucune	
Collège de Vico	M. CALLAY Jean Roch Pharmacien	Favorable	Favorable	M. ARRIGHI F. Aimé Infirmier	Favorable

Département : **CORSE-DU-SUD**

I - ETABLISSEMENTS DANS LESQUELS SIEGE UNE PERSONNE QUALIFIEE

(Lorsque les représentants de l'Administration au Conseil d'Administration sont 4 ou 5 pour les établissements de moins de 600 élèves)

Etablissements	Personnalité qualifiée proposée par le chef d'établissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse
Collège Le Finosellu AJACCIO	M. SAINT GENIES Merry Directeur adjoint CREPS Ajaccio	Favorable	Favorable
Collège de Porticcio	M. LEJEAL Pierre Secrétaire OCCE	Favorable	Favorable
Collège de Porto Vecchio 2	M. SANTINI J. Pierre Chambre des Métiers	Favorable	Favorable
Collège Laetitia Bonaparte	M. DELACHANAL Hervé Chef d'entreprise informatique	Favorable	Favorable
Collège Laetitia Bonaparte	M. CARRROLAGGI CERME	Favorable	Favorable
LEP Finosello	M. VAREON Gilles Expert comptable	Favorable	Favorable

